

MENTION D'INFORMATION

Production de carnets de suivi des apprentissages au cycle 1 avec l'application "eCarnet"

Version du 21/10/2023

Intitulé du traitement : Production de carnets de suivi des apprentissages au cycle 1 avec l'application "eCarnet"

Identité et coordonnées du responsable de traitement et de la DPO :

-**Responsable du traitement :** [M. Le Recteur de l'Académie de](#)

-**Service détenant la maîtrise d'ouvrage et agissant pour le compte du responsable de traitement :** ([à compléter](#))

-**Déléguée à la protection des données académiques :** [le DPD de l'Académie de](#)

Objet du traitement de données :

-**Finalités :**

Produire les carnets de suivi des apprentissages des élèves, documents obligatoires, à l'aide d'un outil numérique et les transmettre aux parents de chaque élève de la classe. La collecte des productions des élèves (photographies, enregistrements audio...) se fait via la tablette de la classe. Elles sont ensuite rattachées aux attendus et observables du cycle 1 afin de générer le carnet de suivi des apprentissages. Tout ceci est réalisable hors connexion. Dans la nouvelle version de l'application (2.0) les données sont cloisonnées.

La mise à disposition pour partage avec les parents concernés se fait via ([à compléter](#)) validée par l'Académie de ([à compléter](#))

-**Base légale :** [obligation légale](#), le traitement est imposé par des textes légaux :

<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo3/MENE1531422D.htm>

Article 8 - L'article D. 321-10 du même code est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. D. 321-10.- Les modalités d'évaluation des apprentissages des élèves au regard des objectifs des programmes sont définies par les enseignants en conseil de cycle. L'évaluation des acquis de l'élève est réalisée par l'enseignant. Elle a pour fonction d'aider l'élève à progresser et de rendre compte de ses acquis. Les élèves ainsi que les parents ou le responsable légal sont informés des objectifs, des modalités et des résultats de cette évaluation.

« À l'école maternelle, un carnet de suivi des apprentissages permet de rendre compte des progrès de l'élève. Il est régulièrement renseigné par l'enseignant de la classe, selon une fréquence adaptée à l'âge de l'élève. Ce document suit l'élève en cas de changement d'école au cours de sa scolarité en cycle 1.

Données ou catégories de données traitées

Section élèves :

Données d'identifications :

Nom, prénom, classe de l'élève et année de scolarisation par collecte directe

Images, voix et vidéos individuelles ou collectives par collecte directe

Traces et données d'apprentissage :

Productions individuelles ou collectives par collecte directe

Sections enseignants :

Données d'identifications :

Nom, prénom, signature par collecte directe

Données professionnelles :

Établissement d'affectation, niveau de classe pris en charge, adresse individuelle Ent One, année scolaire en cours par collecte directe.

Notes associées aux traces, appréciations et bilans rédigés sur les élèves par collecte directe.

Section personnel de direction

Données d'identifications :

Nom, prénom, signature par collecte directe

Données professionnelles :

Établissement d'affectation, année scolaire en cours par collecte directe.

Section parents :

Données d'identifications :

Nom, prénom, adresse Ent One par collecte directe.

Sources des données : collecte directe auprès des personnes concernées. Du fait de l'obligation légale, ces données doivent être impérativement fournies si ce n'était pour le e-carnet, ce serait pour la version papier du carnet de suivi des apprentissage.

Pas de prise de décision automatisée, y compris le profilage (Article 22 du RGPD).

Aucun transfert des données hors UE. Les données en base active sont stockées sur la tablette de l'utilisateur

Durée de conservation des données ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée :

-En base active :

Côté école : soit une année scolaire soit la durée du cycle1. A l'appréciation du conseil des maîtres.

-En base intermédiaire / archivage :

Côté école : suppression de l'ensemble des données collectées soit en fin d'année scolaire soit en fin de cycle 1.

-En archivage définitif :

Côté école : suppression de l'ensemble des données collectées en base active au plus tard en fin de cycle 1.

Côté parents, à leur bon vouloir, ils sont propriétaires du e-carnet de leur enfant.

Les mesures de sécurité mises en œuvre

Informations réservées au responsable (ou MOA) et au délégué à la protection des données. Les contacter pour plus d'informations.

Droits des personnes concernées sur les données :

Conformément au RGPD et à la Loi Informatique et Liberté modifiée, les personnes concernées sont informées de l'existence du droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, de la rectification ou de l'effacement de celles-ci, ou d'une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement.

Cas particulier du droit à la portabilité. Un fichier epub contenant l'ensemble des données concernant un élève peut être produit sur simple demande des personnes habilitées. Ce fichier peut être lu par n'importe quel lecteur de epub.

Exercice des droits :

-Vous pourrez exercer l'ensemble de vos droits sur ce traitement auprès du service détenant la maîtrise d'ouvrage et agissant pour le compte de M. le Recteur, responsable de traitement.

*par courriel (à compléter) (Merci de préciser dans l'objet du message : Protection des données – Exercice de droit)

*par courrier postal : (à compléter)

(Merci de préciser dans l'objet du message : Protection des données – Exercice de droit)

Il faudra accompagner votre démarche de la copie de votre pièce d'identité, valide au moment de la demande. Cette pièce sera conservée le temps de son instruction.

-Pour toute question concernant le traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter la déléguée à la protection des données de l'académie :

*par courriel : [à compléter](#)

*par téléphone : à compléter

*par courrier postal adressé au : à compléter

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL. <https://www.cnil.fr/webform/adresser-une-plainte>

Exercer ses droits

Le délégué à la protection des données (DPD) de la CNIL est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

- Contacter le DPD par voie électronique [Contacter le délégué à la protection des données \(DPO/DPD\) de la CNIL](#)
- Contacter le DPD par courrier postal :

Le délégué à la protection des données
CNIL
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07